

Commune de LOUVIGNY

Séance N° 1 du 28 Février 2022

Les membres du Conseil Municipal de la commune de LOUVIGNY se sont réunis le lundi vingt-huit février deux mille vingt-deux à vingt heures et zéro minute - mairie de LOUVIGNY 2 rue du Pré Joli 57420 LOUVIGNY, sous la présidence de Madame TORLOTING Brigitte, Le Maire.

Date de la convocation : **02 Février 2022**

Madame TORLOTING Brigitte, le maire ouvre la séance à 20 h 00.

Conseillers absents excusés :

Monsieur GROSDIDIER Thomas a donné procuration à Monsieur PONS Emmanuel

Monsieur HANRY Joël a donné procuration à Madame TORLOTING Brigitte

Monsieur PAULOIN Pierre a donné procuration à Madame SOL Sylviane

Secrétaire de séance :

Monsieur GUTHMULLER Anthony

Délibération D_2022_1_1

OBJET : Approbation précédent conseil

Madame le Maire soumet le compte rendu de la séance 02/12/2021 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant son adoption définitive.

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu est adopté.

Présent(s) : 12

votant(s) : 15

suffrage(s) exprimé(s) : 13

Pour : 15

- Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

Contre : 0

-

Abstention : 0

-

Délibération D_2022_1_2

OBJET : Mesures prises par délégation

Conformément aux articles L.2122-22 & L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire fait part au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

➤ **PREND ACTE des décisions suivantes :**

Désignation	Fournisseur	Date paiement	Montant ttc
Acquisition de matériel			
drapeaux, mâts, marianne...	Manufacture des drapeaux	26/01/2022	2 240,02 €
sous-total			2 240,02 €
Entretien de bâtiments			
test d'étanchéité (mairie + logements)	Exp'air	21/01/2022	1 560,00 €
recherche panne antenne TNT - résidence les Vignelles	Antennes Burg	07/01/2022	177,00 €
fourniture et pose de deux platines interphone vidéo sur portail école élémentaire	Cls Couspeyre	07/12/2021	5 253,82 €
sous-total			6 990,82 €
Entretien matériel roulant			
épareuse	Coopérative agricole	26/01/2022	2 324,90 €
sous-total			2 324,90 €
Fêtes et cérémonies			
remboursement peluches - 3 ans cadeau Noël	ASA	09/12/2021	162,71 €
meneles :gouter Noël	Atelier des Co'pains	14/12/2021	99,00 €
livres Noël - 3 ans	Librairie Le Préau	16/12/2021	86,73 €
livres Noël - scolaires	Librairie Le Préau	16/12/2021	946,04 €
Colis festifs x 197	Marcotullio	03/01/2022	4 875,75 €
Henri II x 60 bouteilles (colis festifs)	Earl Oury-Schreiber	04/01/2022	570,00 €
coffret vin (90 ans homme) x 3	Chemin des Vignes	04/01/2022	158,70 €
composition florale (90 ans femme) x	Florest	04/01/2022	50,00 €
sous-total			6 948,93 €
Fournitures diverses			
boîtes SOSx 180	Lions Club	07/01/2022	180,00 €
sous-total			180,00 €
Fournitures scolaires			
livres	Atelier de l'oiseau magique	26/01/2022	273,00 €
sous-total			273,00 €
Maintenance			
four salle des fêtes	Horis	09/12/2021	276,00 €
intervention sur luminaire école maternelle	Cls Cousepyre	04/01/2022	137,16 €
sous-total			413,16 €
Remboursement dégrèvement impôts			
	Locataires terrains communaux	31/12/2021	404,00 €
sous-total			404,00 €
Végétaux			
pensées et chrysanthèmes	Ets Bichwiller	07/12/2021	90,08 €
sous-total			90,08 €
TOTAL GÉNÉRAL			19 864,91 €

Présent(s) : 12	votants(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 13
Pour : 15		
- Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0		
-		
Abstention : 0		
-		

Délibération D_2022_1_3

OBJET : Appels d'offres pour les travaux du bâtiment Mairie

Madame le Maire rappelle aux élus le projet de rénovation énergétique de la mairie et des logements communaux,

Précise qu'il convient désormais d'attribuer les lots aux différentes entreprises.

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la consultation des entreprises par appel d'offres,

Vu le compte-rendu de la commission communale d'Appel d'Offres suite à l'ouverture des plis,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet ITC susvisé ci-dessous :

Appel d'offres				
	ENTREPRISES	DEVIS HT	Moins disant	Mieux noté
Lot 1 FACADES-ITE	GUNAY	80 280,80 €	X	X
	AYRIKAN	82 023,20 €		
Lot 2 GROS ŒUVRE	OLIVO	17 283,25 €	X	X
	STROILI	18 295,25 €		
Lot 3 SERRURERIE	WIEDEMANN	22 954,00 €	X	X
	STARCK	23 330,00 €		
Lot 4 CHARPENTE ISOLATION	Non pourvu			
Lot 5 ELECTRICITE	KAUFMANN	23 172,80 €	X	X
Lot 6 MENUISERIES EXTE.	BIEBER	42 233,16 €	X	X
	STARCK	44 965,00 €		
Lot 7 FAUX PLAFONDS	CI PLATRERIE	17 244,00 €	X	X
	HAAF	24 000,00 €		
	NESPOLA	23 470,00 €		
	BATI CONCEPT	25 903,00 €		
	LAUER	25 374,30 €		
Lot 8 PEINTURE	ALL RENOV	8 300,00 €	X	X
	CI PLATRERIE	14 662,50 €		
Hors appel d'offres				
Lot 4-1 CHARPENTE	PETTENUZZO	8 737,69 €		
Lot 4-2 ISOLATION	PROXISO EST	2 794,00 €		

Madame le Maire soumet les résultats de l'appel d'offres à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **RETIENT les offres des entreprises suivantes :**

Appel d'offres		
LOTS	ENTREPRISES	DEVIS HT
Lot 1 FACADES-ITE	GUNAY	80 280,80 €
Lot 2 GROS ŒUVRE	OLIVO	17 283,25 €
Lot 3 SERRURERIE	WIEDEMANN	22 954,00 €
Lot 5 ELECTRICITE	KAUFMANN	23 172,80 €
Lot 6 MENUISERIES EXTE	BIEBER	42 233,16 €
Lot 7 FAUX PLAFONDS	CI PLATRERIE	17 244,00 €
Lot 8 PEINTURE	ALL RENOV	8 300,00 €
total appel d'offres		211 468,01 €
Hors appel d'offres		
Lot 4-1 CHARPENTE	PETTENUZZO	8 737,69 €
Lot 4-2 ISOLATION	PROXISO EST	2 794,00 €
total hors appel d'offres		11 531,69 €
TOTAL GÉNÉRAL		222 999,70 €

Pour un montant total prévisionnel estimé à : **222 999,70 € HT**

- **APPROUVE les marchés portant sur l'opération de rénovation énergétique de la Mairie et des logements communaux,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises correspondantes, ainsi que toutes pièces s'y rattachant,**
- **AUTORISE Madame le Maire à régler les factures qui en découleront sur l'opération 10014 ' MAIRIE-ECOLE'S"**

Présent(s) : 12	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 13
Pour : 15		
- Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0		
-		
Abstention : 0		
-		

Délibération D_2022_1_4

OBJET : Colis festifs : encaissement des chèques

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que, compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le repas des seniors avait été annulé et remplacé par la distribution de colis festifs, pour les seniors de 66 ans et plus.

Rappelle que les conjoints n'ayant pas l'âge requis pouvaient également en profiter, moyennant une participation financière de 25 €.

11 colis supplémentaires ont été distribués pour un montant total de 275 €.

Madame le Maire demande l'approbation du conseil afin de l'autoriser à encaisser les chèques des bénéficiaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à l'encaissement des chèques par l'intermédiaire du Centre des Finances Publiques de VERNY.**

Présent(s) : 12	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 13
Pour : 15		
- Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0		
-		
Abstention : 0		
-		

Délibération D_2022_1_5

OBJET : Adhésion à la mission RGPD du CDG57

EXPOSE PREALABLE

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle (dit le « CDG57 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 57 présente un intérêt certain.

En effet, par délibération en date du 29 septembre 2021, le CDG 57 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin.

Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 57 propose, en conséquence, la mise à disposition d'une solution informatique dédiée à cette mission ainsi que son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, est jointe la convention d'adhésion détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission à retourner signée au Centre de gestion de la Moselle.

Madame le Maire propose aux élus :

- de mutualiser ce service avec le CDG 57,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG57 comme étant le DPD de la collectivité.
- de nommer également Monsieur SADLER Rémy (conseiller municipal) en tant que référent communal.

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

➤ DÉCIDE :

-d 'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG 57, précisant notamment le coût relatif à l'exercice de cette mission facultative, en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

-d'autoriser Madame le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,

-d'autoriser Madame le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 57, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

-de nommer Monsieur SADLER Rémy en tant que référent communal du RGPD.

Présent(s) : 12 votant(s) : 15 suffrage(s) exprimé(s) : 13

Pour : 15

- Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

Contre : 0

-

Abstention : 0

-

Arrivée de Monsieur PONS Emmanuel

Délibération D_2022_1_6

OBJET : Chemins de randonnée : choix du géomètre pour échanges de terrain

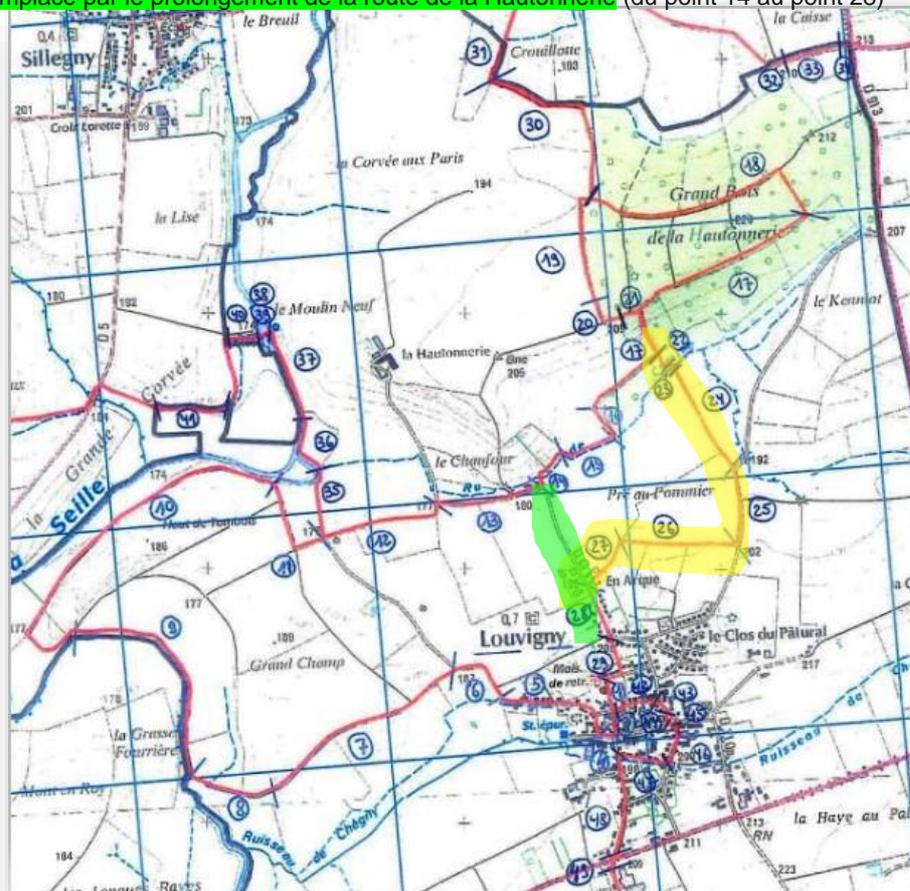
Madame le Maire rappelle aux élus la précédente délibération du conseil municipal actant le tracé de la boucle de randonnée.

Précise que ce tracé a lieu d'être modifié.

La parole est donnée à Madame SOL Sylviane, Adjointe en charge du dossier.

Madame SOL informe les élus qu'il convient dans un premier temps de revoir le tracé initial, en supprimant le tronçon route de Traille, non sécurisé, pour lequel des travaux de sécurisation seraient trop onéreux. Ce tronçon est donc supprimé et remplacé par la continuité de la route de la Hautonnerie (voir plan).

suppression du tracé route de Traille
remplacé par le prolongement de la route de la Hautonnerie (du point 14 au point 28)



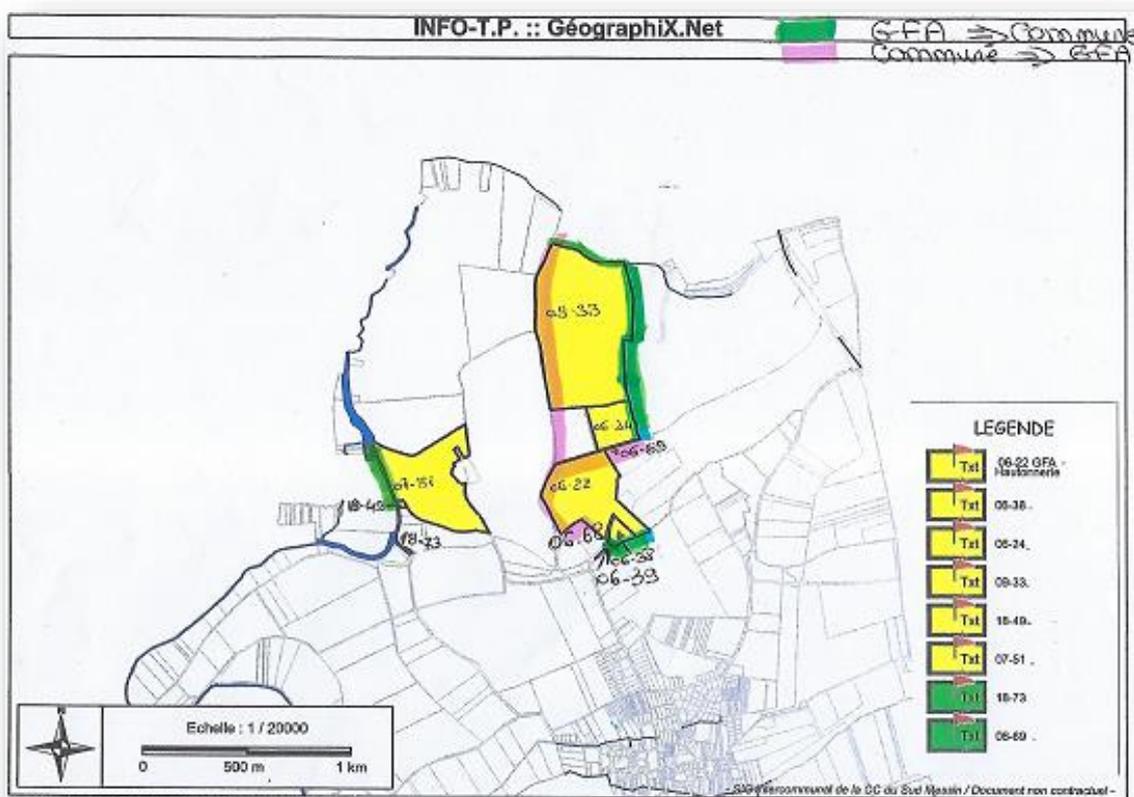
Dans un second temps, il s'agit de procéder à l'échange de terrains pour la création de nouvelles parcelles et d'un chemin de randonnée :

1- **entre le GFA de la Hautonnerie:**

- section 6, parcelles n) 22, 24 et 38
- section 7, parcelle n) 51 et chemin rural
- section 9 parcelle n) 33 et chemin rural
- section 18 parcelle 49

et la commune :

- section 6, parcelle n) 69
- section 18, parcelle n) 73



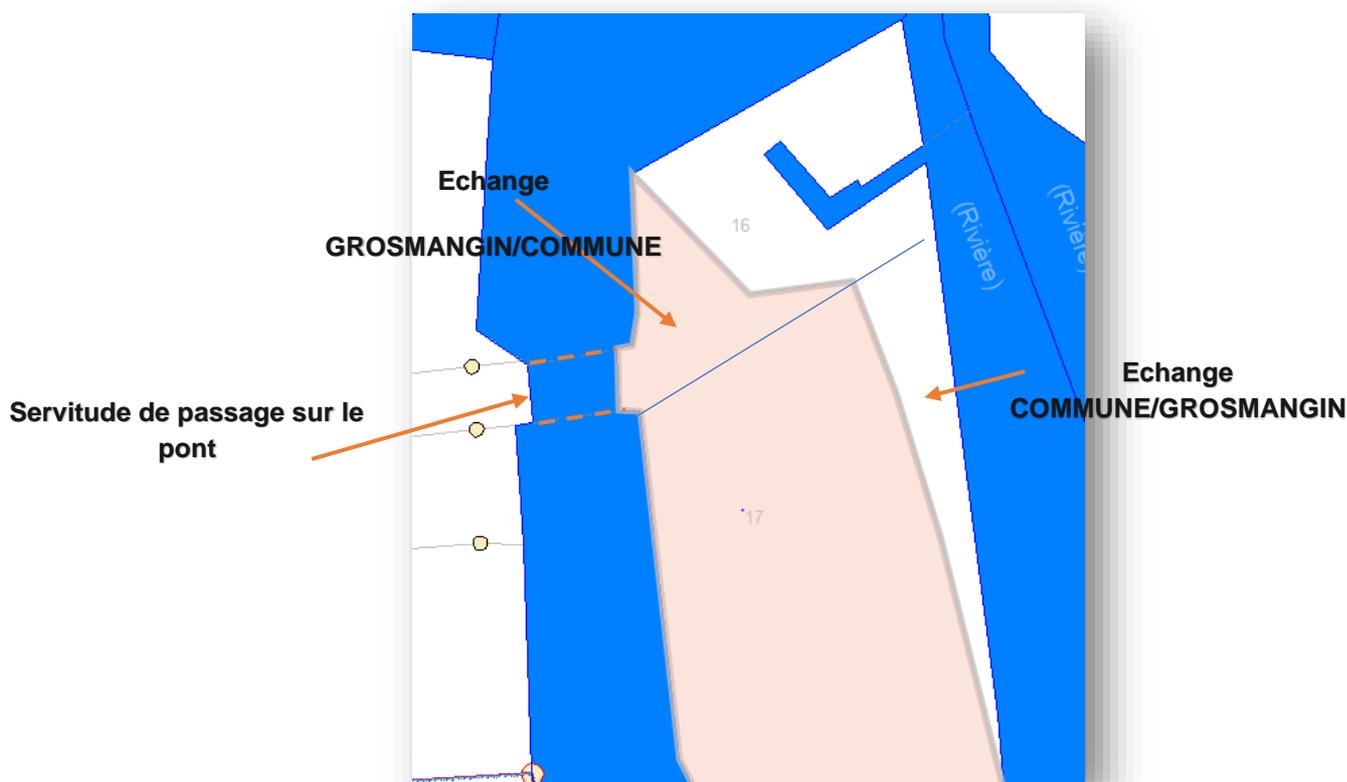
2- **entre la famille GROS MANGIN (ile de la Seille) :**

- section 8, parcelle n) 17

et la commune :

- section 8, parcelle n) 16

avec une servitude de passage sur le pont afin d'en autoriser l'accès aux deux parties.



Les échanges se feront dans la mesure du possible à surfaces égales. Si toutefois, un différentiel existait, il sera évalué selon l'avis des Domaines, soit 40 €/a en zone A.

Il s'agit également de déterminer le choix du géomètre pour la réalisation de plans topographiques et parcellaires pour les parcelles concernées.

Présente les devis des géomètres sollicités :

- SELARL Didier SCHMITT, pour un montant HT de 7 000,00 €
- Cabinet MELEY & STROZYNA, d'un montant HT de 8 239,00 €

Précise que le GFA de la Hautonnerie s'engage à prendre en charge 50 % de la dépense.

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur le sujet.

Pour ce faire, considérant que l'échange GFA Hautonnerie/Commune concerne un membre de sa famille, cède la parole à Madame SOL et se retire de la salle des délibérations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ADOpte le nouveau tracé tel qu'il a été présenté ci-dessus,**
- **ACCEPTE et AUTORISE l'échange des parcelles susvisées ci-dessus avec le GFA de la Hautonnerie/Commune,**
- **ACCEPTE et AUTORISE l'échange des parcelles susvisées ci-dessus avec la famille GROSMANGIN/Commune,**
- **AUTORISE à signer le devis proposé par la SELARL Didier SCHMITT, pour la réalisation de plans topographiques et parcellaires sur les parcelles concernées et à régler la facture qui en découlera,**

- **ACCEPTE la proposition du GFA de la Hautonnerie de financement à hauteur de 50 %,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et acte s'y rapportant.**

Présent(s) : 13	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 - Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2022_1_7

OBJET : Ouverture par anticipation de crédits budgétaires en section d'investissement avant le vote de budget primitif 2022

Madame le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD).

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Opérations	Pour mémoire crédits votés BUDGET PRIMITIF 2021 (PROPOSITIONS)	RAR inscrits au BUDGET PRIMITIF	Montants retenus pour le calcul	Montants pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L.1612-1 du CGCT
OPERATIONS FINANCIERES (OPFI)				25%
EMPRUNTS	114 687,12 €	- €		- €
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	600,00 €	- €		- €
DÉPENSES IMPRÉVUES	2 000,12 €	- €		- €
S/TOTAL	117 287,24 €	- €		
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT				
OPNI OPÉRATIONS NON INDIVIDUALISÉES	- €	25 000,00 €	- €	- €
10014 MAIRIE ECOLES	261 821,71 €	142 014,05 €	261 821,71 €	65 455,43 €
10025 VOIRIE	533 931,44 €	82 985,95 €	533 931,44 €	133 482,86 €
10039 TRAVAUX SYLVICOLES	45 000,00 €	- €	45 000,00 €	11 250,00 €
10044 ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX	- €	- €	- €	0
S/TOTAL	840 753,15 €	250 000,00 €	840 753,15 €	210 188,29 €
CUMUL OPFI+OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT+ RAR		1 208 040,39 €		
SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ		272 758,67 €		
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2021		1 480 799,06 €		

Le quart des crédits est calculé sur les crédits N-1 en neutralisant les crédits d'opérations financières, les RAR de l'année précédente et le report du résultat :

En résumé :

1 480 799,06 € (BP 2021) - 117 287,24 € (OPFI) - 250 000,00 € (RAR) - 272 758,67 € (solde d'exécution)
= 840 753,15 € * 25 % = **210 188,29 €.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **S'ENGAGE à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2022 de la commune, comme suit :**

Opération 10025 VOIRIE : article 2315 : 210 188,29 €

Afin de permettre le règlement des factures afférentes aux travaux de :

- **Réfection des trottoirs dans différentes rues du village**
- **DÉCIDE d'accepter la proposition de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.**

Présent(s) : 13	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15		
- Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0		
-		
Abstention : 0		
-		

Délibération D_2022_1_8

OBJET : Harmonisation du temps de travail - 1607 heures

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 7-1 ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 8453 du 26 janvier 1984 susvisée ;

Vu la circulaire ministérielle NOR RFF1710891C du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique ;

Vu l'avis du comité technique ;

Considérant qu'il convient d'établir le décompte du temps de travail des agents publics sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures comme le prévoit la loi ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE à compter du 1er janvier 2022, le décompte du temps de travail des agents publics sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures (dont le calcul est expliqué ci-après), sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.**

365 jours annuels	228 jours annuels travaillés
-104 jours de week-end (52 semaines x 2 jours)	X 7 heures de travail journalières (35heures/5jours)
-8 jours fériés légaux	= 1 596 heures annuelles travaillées arrondies à 1 600 heures
-25 jours de congés annuels	+ 7 heures (journée de solidarité)
= 228 jours annuels travaillés	= 1 607 heures annuelles travaillées

- **FIXE à compter du 01/01/2022, les modalités d'organisation du temps de travail annuel au sein des différents services pour tenir compte de ces nouvelles dispositions.**

Présent(s) : 13	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 - Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2022_1_9

OBJET : Travaux sylvicoles : programme 2022

Madame le Maire fait part au conseil municipal du devis émanant de l'Office National des Forêts concernant le programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier pour l'exercice 2022.

Programme conforme au document d'aménagement de la forêt communale. Prestations à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF) et des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).

La parole est donnée à Madame DESHAYES Agnès, adjointe en charge du dossier,

Madame DESHAYES dresse un état des lieux des travaux réalisés et restant à réaliser en forêt communale. Détaille point par point le devis proposé par l'ONF, à savoir :

Forêt communale de LOUVIGNY Objet de la prestation : Travaux sylvicoles 2022 en OET (comprenant une mission de conduite de chantier)	Coordonnées Client : Tél : 03 87 69 70 72 - Mail : mairie.louvigny@wanadoo.fr SIRET : 21570422200011
---	---

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT	Nature ⁽¹⁾
TRAVAUX SYLVICOLES						
<input type="checkbox"/> Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre : diamètre < 5 cm (Ref : 04-CLOI-EYE01) Localisation : 10.b, 9.b zone subventionnée 2021, intervention si végétation concurrente trop importante	16,36	KM	108,54	10,00	1 775,71	I
<input type="checkbox"/> Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre : diamètre < 5 cm (Ref : 04-CLOI-EYE01) Localisation : 10.b, 9.a P. 10 et 9a, plantation 2015	7,99	KM	108,54	10,00	867,23	I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation au croissant manuel ou mécanique (Ref : 04-DEGP-ALT01) Localisation : 10.a, 9.b zone plantation 2021, intervention si végétation concurrente trop importante	5,24	HA	845,12	10,00	4 428,43	I
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel de plantation au croissant manuel ou mécanique (Ref : 04-DEGP-ALT01) Localisation : 10.a, 9.a plantation 2015	3,10	HA	845,12	10,00	2 619,87	I

TVA			Total HT	9 691,24 €
Taux	Base	Montant	Total TVA ⁽²⁾	969,12 €
10,00%	9 691,24	969,12	Total TTC ⁽²⁾	10 660,36 €

(N.B. : estimation haute : seuls les travaux réellement réalisés seront facturés)

Madame le Maire soumet ledit programme à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

- **ADOpte le programme prévisionnel des travaux sylvicoles susvisé ci-dessus.**
- **AUTORISE Madame le Maire à passer commande desdits travaux auprès de l'ONF, pour un montant prévisionnel de 9 691,24 € HT.**
- **AUTORISE Madame le Maire signer tout document s'y rapportant et à régler la facture qui en découlera à l'opération 10039 "Travaux sylvicoles".**

Délibération D_2022_1_10

OBJET : Cession chemin communal du futur lotissement

Madame le Maire soumet au conseil municipal le projet d'aménagement d'un nouveau lotissement dans le secteur de la rue des Vignes, proposé par la société TERRALIA.

Le projet de Terralia consiste en l'aménagement de ce secteur par la création d'un lotissement de 13 habitations, dans le respect des règles en vigueur, en y apportant une attention particulière à la bonne insertion du projet dans son environnement proche et en optimisant les volets paysagers et environnementaux.

Précise que tous les terrains concernés par cet aménagement sont privés, hormis le chemin rural qui les traversent, cadastré section 19, parcelle 82, d'une surface de 1 643 m², avec une surface d'environ 860 m² située dans l'emprise du futur lotissement.

La société Terralia propose d'acquérir cette surface d'emprise de 860 m² pour un montant TTC de 25 000,00 € (vingt-cinq mille euros).

Madame le Maire soumet au conseil la proposition de TERRALIA.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **ADOpte le principe de vendre à la société TERRALIA une partie du chemin rural cadastré section 19 n° 82 d'une surface d'environ 860 m²,**
- **ACCEPTE le prix de vente proposé par la société TERRALIA d'un montant TTC de 25 000,00 € (vingt-cinq mille euros),**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte s'y rapportant.**

Présent(s) : 13	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 - Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2022_1_11

OBJET : Demande de subvention AMISSUR

Madame le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du dispositif AMISSUR, la commune peut prétendre à bénéficier d'un soutien du Département de la Moselle.

De ce fait, elle propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour les travaux suivants :

- création de trottoirs aux normes PMR une partie de la rue de l'Eglise et route de Traille

Afin de compléter le dossier, Madame le Maire précise qu'une délibération est demandée fixant le plan de financement ainsi que la nature des travaux.

Le coût de l'opération s'élève à : **50 812,00 € HT**

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Montant total HT	50 812,00 € HT
Montant subvention 30 %	15 243,60 € HT
Autofinancement	35 568,40 € HT

Echéancier prévisionnel de réalisation : -

- début des travaux : **juin 2022**
- fin des travaux : **septembre 2022**

Les travaux seront réalisés dès l'obtention de la subvention liée à la présente demande. Le montant des fonds nécessaires à ces travaux seront inscrits au budget communal 2022.

Madame le Maire invite le conseil à délibérer sur le sujet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **ARRETE le plan de financement présenté ci-dessus,**
- **SOLLICITE le Département de la Moselle pour l'octroi d'une subvention au titre de l'Aide Mosellane aux Investissements spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route (AMISSUR).**

Présent(s) : 13	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 - Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2022_1_12

OBJET : Projet diagnostic assainissement et demande de subvention

La parole est donnée à Monsieur SADLER Rémy, conseiller municipal en charge du dossier.

Monsieur SADLER rappelle aux élus la précédente délibération du conseil municipal donnant son accord de principe pour la réalisation d'une étude du réseau assainissement et pluvial.

Rappelle que :

La commune est compétente en matière d'assainissement collectif et pluvial, ainsi que dans la gestion des risques d'inondation par ruissellement sur le territoire communal.

Depuis de nombreuses années, la commune entretient ses réseaux de collecte et sa station d'épuration pour permettre de collecter, transférer et traiter les eaux usées rejetées par les habitants.

Les réseaux communaux collectent aussi des eaux pluviales sur un linéaire conséquent.

Des travaux de remise en état sont régulièrement réalisés en réaction aux désordres qui surviennent.

Afin de passer d'une logique d'entretien curatif à une programmation préventive des travaux, et afin de respecter la réglementation applicable, la commune souhaite s'engager à réaliser une étude diagnostic des réseaux d'assainissement et pluviaux, ainsi qu'un volet d'étude sur le ruissellement urbain et péri-urbain.

Cette étude devra permettre d'établir un schéma directeur d'assainissement.

Ce dernier aura pour objectif de réduire les dysfonctionnements, les rejets de pollution et les surcoûts d'exploitation qui peuvent en découler, à respecter la réglementation en vigueur, notamment à travers la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs, et à contribuer aux objectifs du SDAGE.

L'étude se déroulera en plusieurs phases et aura pour objectifs :

- **Phase 1 : Analyse du fonctionnement des réseaux – enquêtes générales :**
 - Visite des réseaux et ouvrages par temps sec et temps de pluie
 - Inventaire des ouvrages, réseaux et équipements existants
 - Point sur les travaux réalisés
 - Etablissement de fiches ouvrages, synoptiques etc.
 - Descriptif général de l'état et du fonctionnement des réseaux, anomalies recensées
 - Données de base sur le site de l'étude : population, activités, consommations en eau, taux de desserte, taux de raccordement, zones protégées, etc...
 - *Prestation supplémentaire éventuelle n°1 : Réalisation des enquêtes de branchement de toutes les habitations de la commune et établissement d'une fiche descriptive par habitation*

- **Phase 2 : Analyse du ruissellement urbain et péri-urbain**
 - Diagnostic hydraulique
 - Analyse hydrologique pour la problématique de ruissellement
 - Proposition d'action et faisabilité

- **Phase 3a : Campagne de mesures en nappe haute :**
 - Campagne de mesures temps sec / temps de pluie
 - Bilans débit/pollution
 - Recherches et mesures d'eaux claires parasites

- **Phase 3b : Campagne de mesures en nappe basse :**
 - Campagne de mesures temps sec / temps de pluie
 - Bilans débit/pollution
 - Recherches et mesures d'eaux claires parasites

- **Prestation supplémentaire éventuelle n°2 - Phase 4 : Etude du milieu récepteur :**
 - *Collecte et synthèse des données existantes*
 - *Campagne de mesures de débit et de qualité sur cours d'eau*
 - *Caractérisation de l'état actuel du milieu*

- **Phase 5 : Gestion des eaux pluviales :**
 - Etat des lieux
 - Etude comparative des solutions possibles de gestion des eaux pluviales

- **Phase 6 : Propositions d'aménagement :**
 - Synthèse des dysfonctionnements et propositions d'axes d'amélioration
 - Etude des solutions techniques, analyse des contraintes de réalisations, estimations financières, etc.
 - Comparatif technico-économique
 - Synthèse, hiérarchisation et planification des travaux
 - Mise à jour des documents des zonages d'assainissement collectif et pluvial

Plan prévisionnel de financement pour un montant estimatif d'études de 50 000 € HT (hors PSE 1 et 2)

	%	Montana
Agence de l'eau Rhin Meuse Subvention	Estimation 70,00%	35 000,00 €
Fonds propres / Emprunts	30,00%	15 000,00 €
TOTAL	100,00%	50 000,00 €

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-10,

VU l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,

VU la directive européenne du 21 mai 1991 relative aux eaux résiduaires urbaines,

VU l'avis favorable de la commission travaux,

VU l'avis favorable du conseil municipal en date du 28 février 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- **AUTORISE Madame le Maire à lancer et conduire la procédure de recrutement d'un bureau d'étude spécialisé pour la réalisation d'un diagnostic assainissement et pluvial, et d'un volet d'étude du ruissellement urbain et péri-urbain.**
- **AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et des autres partenaires éventuels, les subventions liées à la réalisation de l'étude à hauteur de 70% du montant des frais estimés à 50 000€ HT hors PSE.**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.**

Présent(s) : 13	votants(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 - Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULAIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0 -		

Délibération D_2022_1_13

OBJET : Devenir du camion de pompiers

Madame le Maire rappelle aux élus la fermeture du centre de premier secours de la commune.

Rappelle également que dans le cadre de la restitution du centre de secours, il a été procédé à la récupération du matériel appartenant au SDIS de la Moselle et remisé au sein de l'Unité Opérationnelle.

Un état des lieux a été dressé.

Le véhicule de premier secours appartenant à la commune a été récupéré et déposé à la Compagnie de Soutien Technique et Logistique pour être désarmé.

Dans un premier temps, la perspective de le céder à la Commission Histoire & Patrimoine (CH&P) de l'UDSP de la Moselle avait été évoquée par le commandant de la compagnie de Metz-Orne.

Après avoir pris attache auprès de ladite commission, il s'avère que cela n'est pas possible, au motif que des dons non prévus de matériels beaucoup plus anciens ont été récupérés et ont saturé leurs locaux.

La deuxième possibilité est de le mettre en vente sur une plate-forme des pompiers.

Madame le Maire appelle le conseil municipal a délibéré sur le sujet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE le principe de vendre le véhicule de premier secours, une fois désarmé,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à sa mise en ligne sur une plate-forme de vente des pompiers,**
- **AUTORISE Madame le Maire à encaisser le montant de cette vente auprès du Centre des Finances Publiques de Verny.**

Présent(s) : 13	votant(s) : 15	suffrage(s) exprimé(s) : 15
Pour : 15 - Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur GROSDIDIER Thomas, Monsieur GUTHMULLER Anthony, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Monsieur SADLER Rémy, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
Contre : 0 -		
Abstention : 0		

Délibération D_2022_1_14

OBJET : Divers (dossier et agenda partagés - point sur les prochaines élections)

Pour l'information du conseil :

Commission de contrôle des listes électorales :

Madame LAPOINTE Jocelyne remplace Monsieur PAULOIN Pierre au sein de ladite commission de contrôle à compter de ce jour.

Rappel du calendrier électoral et des travaux en amont :

Élections Présidentielles :

date limite des inscriptions : <i>6ème vendredi précédant le 1er tour de scrutin</i>	02 mars (inscription en ligne) 04 mars (inscription papier)
période électorale	05 mars ->24 avril
1ère commission de contrôle : <i>entre le 24ème et le 21ème jour précédent le 1er tour de scrutin</i>	17 mars -> 20 mars
arrêt de la liste électorale à "J-20" <i>arrêt de J-23 (ou lendemain de la tenue de la commission de contrôle) jusqu'à J-7</i>	18 mars -> 03 avril
date limite des inscriptions L.30 (jeunes atteignant la majorité) <i>inscriptions postérieures à l'arrêt de la liste électorale</i>	31 mars
1er tour des élections présidentielles	10 avril
2ème tour des élections présidentielles	24 avril
édition de la liste d'émargement de l'arrêt de la liste jusqu'au 1er tour de scrutin	18 mars -> 10 avril
commande du tableau des mouvements à J-5	04 avril -> 23 avril

Élections Législatives :

date limite des inscriptions : <i>6ème vendredi précédant le 1er tour de scrutin</i>	06 mai
période électorale	07 mai -> 19 juin
1ère commission de contrôle : <i>entre le 24ème et le 21ème jour précédent le 1er tour de scrutin</i>	19 mai -> 22 mai
arrêt de la liste électorale à "J-20" <i>arrêt de J-23 (ou lendemain de la tenue de la commission de contrôle) jusqu'à J-7</i>	20 mai -> 05 juin
date limite des inscriptions L.30 (jeunes atteignant la majorité) <i>inscriptions postérieures à l'arrêt de la liste électorale</i>	02 juin
1er tour des élections législatives	12 juin
2ème tour des élections législatives	19 juin
édition de la liste d'émargement de l'arrêt de la liste jusqu'au 1er tour de scrutin	20 mai -> 12 juin
commande du tableau des mouvements à J-5	06 juin -> 18 juin

Procuration :

Depuis le 1er janvier 2022, possibilité de donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Planning scrutateurs :

Le planning des permanences sera prochainement proposé aux élus.

Forêt :

Un contrôle des arbres de la commune sera effectué prochainement par l'ONF en vue d'évaluer la résistance de certains arbres, afin d'éviter d'éventuels accidents.

Ecoles :

Sorties "piscine" :

La norme Covid pour le scolaire et périscolaire autorise le brassage d'enfants de même niveau d'une école mais pas de plusieurs écoles.

A l'heure actuelle, tant que les nouvelles directives après Covid n'ont pas été établies, il n'est pas possible que les classes de CP, CE1/CE2 participent ensemble aux sorties "piscine", seules les classes CE1/CE2 pourront y participer, pas les CP.

Deuxième problème, l'horaire ne correspond pas aux attentes des enseignants.

Une réunion avec les enseignants aura lieu prochainement.

Sorties programmées :

- Pompidou et Salle Braun

La commune prend en charge les frais de transport.

Point des affaires en cours des commissions :

Commission des travaux : (SUTTER Serge) gros

sujets en cours :

- travaux de rénovation énergétique de la mairie et des logements qui devraient démarrer prochainement,
- étude des réseaux assainissement,
- fin des travaux d'installation des bornes électriques,
- travaux Colas devraient s'achever début mars,
- reste à reprendre le plateau et quelques marquages au sol,
- des bouts de trottoirs à reprendre où le liseron a percé,
- station d'épuration : débit mètre et dégrilleur restent à installer,
- alimentation électrique SCI Martin (le transfo électrique à l'entrée rue du Stade sera supprimé et remplacé par un plus gros sur un bout de terrain de la SCI qui desservira toute la zone intercommunale). La dépense sera prise en charge par l'interco.
- signalétique du village à revoir,
- vidéosurveillance : le projet avance au niveau de la Com Com. Une réunion aura lieu prochainement avec tous les représentants des communes concernées.
- réunion avec le Syndicat des Eaux de Verny prévue le 03/03 devant l'église, concernant les travaux de remplacement de la conduite d'eau de la dernière habitation rue sous les Vignes à la ferme rue du Stade. Les travaux devraient démarrer prochainement.
- mise en place d'une ligne téléphonique à la salle des fêtes pour WIFI, - pose panneau d'affichage en face de la mairie, en phase d'achèvement,
- idem pour les mâts.

Commission environnement : (DESHAYES Agnès)

- chasse aux œufs programmée le 09 avril 2022,
- une réflexion sur l'implantation de bancs est à programmer,
- prévoir également une réflexion sur le bienfondé de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de certains bâtiments communaux,
- état des lieux des ruisseaux (sur Chégny) programmé le 05/03/2022. Une réunion avec les agriculteurs et la technicienne de la Seille est à prévoir,
- plantations cour d'école reste à effectuer sur une partie,
- terrain de pétanque rue des Mirabelliers à nettoyer.

Commission d'informations : (SOL Sylviane)

- mise en place de l'agenda partagé,
- cérémonie de fermeture du centre de secours des pompiers prévue le 04/03,
- réunion des présidents d'associations programmée le 10 mars à la mairie.

Dossier et Agenda partagés : (PONS Emmanuel)

La commission " Informatique, Communication" s'est penchée sur le sujet et a expérimenté les outils qui permettraient de faciliter et optimiser le travail collaboratif des élus (échange de fichiers, photos). Deux propositions ont été retenues : Microsoft Teams ou Drive de Google. La deuxième solution semblerait plus adaptée aux besoins des élus, d'autant plus que la commune possède déjà un compte Gmail pour la mairie, utilisé pour la diffusion de vidéos. Un message récapitulatif ainsi qu'un lien sera transmis à chacun afin de se connecter et évaluer l'accès. Adossé à ce compte, un agenda partagé. L'idée est de positionner toutes les dates clés et importantes afin d'être au fait de toutes les commissions ou réunions programmées, sur lesquelles chacun pourra interagir.

Intercommunalité :

Numérique :

Avancée sur la formation du numérique. Sur les 4 plateformes des formations sont programmées. La 1ère aura lieu au mois d'avril sur un cycle de X formations, à la mairie de Louvigny. Une communication "Formation au Numérique" sera transmise prochainement.

Ukraine :

Dans le cadre de ses compétences (l'Internationale) au niveau de la Région, Madame le Maire informe le conseil que des actions vont être mises en place, afin de venir en aide au peuple Ukrainien. L'État va organiser, avec la Pologne, l'acheminement de vivres, éventuellement avec l'affrètement d'un avion qui atterrira ici pour amener des réfugiés dont les familles sont proches autour de Metz. Un communiqué est prévu prochainement à la fois au niveau de la Com Com que de la Commune afin d'organiser les dons.

Bénévoles centre de vaccination de Rémilly :

Les bénévoles du centre de vaccination de Rémilly ont été remerciés par la C C du Sud Messin pour leur implication durant toute cette période de crise sanitaire.

Manifestation :

Pour remplacer la cérémonie des vœux qui n'a pas pu être organisée depuis deux ans du fait du covid et si le contexte actuel le permet, il est envisagé une cérémonie (à déterminer) qui rassemblerait l'ensemble du village. Reste à finaliser l'évènement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45

